

*Bonjour à toutes, bonjour à tous,*

*Vous avez certainement été destinataire du dernier DGS-urgent du 17/11/21.*

*<https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/accueilBuilder.do?cmd=affiche>*

*Vous l'avez lu pour certains ou mis directement à la poubelle pour d'autres.*

*Ce DGS-urgent porte entre autres sur l'organisation de la PDSA et le renforcement de la continuité des soins en ville.*

*Le paragraphe " anticipation ... "*

*est intéressant car il est écrit que sous la coordination des ARS, il peut être fait appel aux volontaires en externe que sont les médecins libéraux qui pourraient y intervenir et à la mobilisation du CDOM pour l'organisation de la PDSA renforcée et la participation à la régulation du SAMU y compris les WE et JF.*

*De manière plus coercitive, les ARS peuvent avoir recours à la **réquisition** des libéraux en informant le Préfet.*

*Il est rappelé en annexe 2 de ce DGS-urgent que :*

- La PDAS repose sur le volontariat*
- Que l'ordre des médecins est garant de l'élaboration des tableaux de garde*
- Que l'ARS peut, en cette période difficile de fin d'année, demander au CDOM de solliciter les médecins afin de renforcer l'offre de prise en charge*
- Qu'en dernier recours, l'ARS peut recourir à la procédure de la réquisition lorsque le tableau de garde est incomplet ; **il est alors demandé au conseil de l'ordre d'adresser au DG de l'ARS un rapport avec la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ; cette liste est ensuite adressée au préfet qui procédera aux réquisitions***

*En Moselle, l'organisation de la PDSA a de longue date été déléguée à l'ADPS qui au fil des années a fait un travail remarquable en sectorisant le département, en ouvrant des cabinets de garde, en faisant participer les médecins régulateurs au centre 15, etc ....*

*Nous pouvons affirmer que cela marche sans trop de problème.*

*La politique de santé menée depuis toutes ces années a eu pour conséquences une désorganisation, une complexification, une démotivation de tous les acteurs de terrain tant hospitaliers que libéraux.*

*La crise sanitaire a montré, malgré toute la capacité de tous ces professionnels, à se mobiliser seuls.*

*Ces mêmes professionnels ne peuvent être tenus pour responsables de la suradministration de la santé en France.*

*Pour ces raisons, le CD57 tient à vous faire savoir qu'il ne remettra aucune liste de médecins susceptibles d'être réquisitionnés à l'ARS.*

*Les professionnels de santé hospitaliers et libéraux sont épuisés et votre conseil ne sera pas celui qui les mettra la tête sous l'eau.*

*Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.*

*Le bureau du CD57*

